

Prix du pétrole et activité bancaire : quelle relation ? Oil prices and banking activity:which link?

Dr.Abbaci Ayoub¹
Université de Bejaia-Algérie
abbaci.fci@gmail.com

Received: 08/05/2019

Published: 03/03/2020

ملخص:

إن صادرات الجزائر من النفط هي المصدر الرئيسي للعملة الصعبة التي بدونها لا يمكن ضمان واردات البلاد ، لذا فإن انخفاض سعره في عام 2014 ليس من دون عواقب على الاقتصاد الوطني. يتناول هذا المقال عواقب هذه الأزمة على القطاع المصرفي، إذ أنه وسيط أساسي في عمليات التجارة الخارجية. وفي هذا الصدد، استناداً إلى كل من البيانات الإحصائية المتعلقة بالإقتصاد الوطني الكلي و كذا إلى البيانات الأخرى الخاصة بالبنوك موضوع الدراسة، استنتجنا أن أثر الأزمة على البنوك لم يبدأ إلا بعد مرور سنتين عن بدايتها و أن تأثيرها كان خاصة على العمليات المتعلقة بالتجارة الخارجية.
الكلمات المفتاحية: أسعار النفط، تجارة خارجية، النتائج البنكية، المؤسسات المصرفية، الجزائر.

1. INTRODUCTION

Depuis juin 2014, l'Algérie à l'instar des pays exportateurs du pétrole souffre de la baisse du prix du baril après une longue période de hausse où il dépassait souvent les 100 dollars. Constituant l'essentiel des exportations du pays (plus de 95%) et la principale ressource de devises étrangères, la baisse du prix du pétrole a vite alarmé les pouvoirs publics en Algérie en les poussant à prendre une série de mesures visant notamment à réduire les importations et le déficit de la balance commerciale qui résulta de cette crise.

Les banques sont des acteurs incontournables dans la réalisation des opérations du commerce extérieur et le financement de l'économie, c'est pourquoi, elles sont directement concernées par la baisse des réserves de change et la réduction du volume des importations.

Cet article pose donc sa problématique dans les termes suivants : **La chute du prix du baril a-t-elle impacté l'activité bancaire en Algérie?**

La méthodologie de notre article se base sur une double analyse en étudiant l'impact de la chute du prix du pétrole, en premier lieu sur les opérations d'importation au sein des banques et en deuxième lieu sur l'activité bancaire dans son ensemble.

Pour y parvenir, nous allons d'abord nous intéresser au rapport entre l'évolution du volume des importations et le montant des importations réalisées par deux banques dont une banque publique (BDL) et une autre privée (BNP Paribas El Djazair), pour ensuite analyser l'influence de la crise que traverse le pays sur les résultats réalisés par sept banques algériennes (dont 3 publiques et 4 privées). Cette analyse se fera à partir des statistiques qui concernent les banques étudiées ou l'ensemble de l'économie, et ce en ayant pour hypothèses :

- La chute du prix du baril du pétrole a diminué le nombre et le montant de crédits et remises documentaires émis par la BDL et BNP Paribas El Djazair.
- La chute du prix du pétrole a eu un impact négatif sur les résultats réalisés par la majorité des

1 - Corresponding author: Abbaci Ayoub, abbaci.fci@gmail.com

banques algériennes.

Quant à la structuration de l'article, il comprend en plus de l'introduction et de la conclusion quatre sections dont : une première qui vise à clarifier la place de la banque dans le commerce international, une deuxième qui revient sur le déclenchement de la crise des prix du pétrole en 2014 et ses conséquences sur l'Algérie, une troisième qui aborde l'impact de la crise sur l'activité du commerce international au sein des banques étudiées, et enfin, une quatrième qui étudie l'effet de la crise sur les résultats bancaires.

2. LE ROLE DE LA BANQUE DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

La banque est un acteur important dans l'économie et un intermédiaire incontournable pour les différents opérateurs économiques. Cette place s'explique par le rôle de la banque dans le financement des entreprises via les crédits d'investissement et d'exploitation et dans la réalisation des opérations du commerce international. C'est à ce dernier point que nous allons nous intéresser dans cette section.

2.1. Les instruments de paiement à l'international

Les transactions commerciales à l'international utilisent des techniques et des instruments de paiement. Alors que les techniques concernent le mécanisme du paiement, on distingue les instruments de paiement suivants : le chèque, le virement bancaire (SWIFT) et l'effet de commerce (Billet à ordre et lettre de change)¹.

2.1.1. Le chèque

Il s'agit d'un ordre écrit de paiement à vue en faveur d'un bénéficiaire. Cet ordre est inconditionnel. Dans les pays où le change n'est pas réglementé, cet instrument de paiement peut être utilisé à l'importation ou à l'exportation en devises locales ou étrangères.

2.1.2. Le virement SWIFT

Ce moyen de paiement utilise le système SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications*). Il est l'instrument de règlement le plus utilisé à l'international (pratiquement par les banques du monde entier). Son principe est simple et il suffit que le débiteur (l'acheteur importateur) donne l'ordre à son banquier de payer son créancier (l'exportateur) par virement à travers ce système.

Ce moyen est très rapide (instantané), peu coûteux et sans risque (en rendant l'impayé impossible si le virement est effectué avant toute expédition).

2.1.3. La lettre de change

La lettre de change est un écrit où l'exportateur (le tireur) donne l'ordre au client étranger (le tiré) de payer un montant (le nominal) à vue ou à échéance. Le délai accordé par le vendeur à l'acheteur via cet instrument est généralement long. La lettre doit obligatoirement comporter certaines mentions : la dénomination, le mandat de payer une somme déterminée, le nom du tiré, l'échéance, le lieu de paiement, la date et le lieu de création de l'effet ainsi que le nom du bénéficiaire et la signature du tireur.

2.1.4. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un moyen de paiement qui suit le même formalisme que la lettre de change sauf qu'il est émis à l'initiative de l'acheteur (le souscripteur) en faveur du vendeur (le bénéficiaire). La banque de l'acheteur peut donner son aval pour apporter plus de sécurité au bénéficiaire. Cet aval exige parfois du souscripteur le versement d'une provision ou une garantie

financière.

2.2. Les techniques de paiement à l'international

Les instruments de paiement ci-dessus décrits concernent l'encaissement simple qui est la première technique de paiement et doivent être réservés aux cas à faible risque (clients solvables et pays à risque politique négligeable). La deuxième technique est celle de l'encaissement documentaire qui est plus sûre pour les importateurs et les exportateurs. En Algérie, la réglementation en vigueur exige aux opérateurs économiques effectuant des opérations d'importation ou d'exportation de recourir aux techniques documentaires². Nous les présenterons dans ce qui suit.

2.2.1. La remise documentaire

La remise documentaire est la procédure de recouvrement par laquelle la banque reçoit un mandat d'un exportateur (le vendeur) d'encaisser une somme due par un acheteur contre remise des documents³. Elle est soumise aux règles et usances uniformes 522⁴.

Les documents de transport sont généralement établis par le vendeur à l'ordre de la banque de l'acheteur ou une autre banque localisée dans son pays. Une fois que les documents commerciaux et de transport sont remis par la banque à l'acheteur, ce dernier doit payer ou accepter des effets de commerce. La remise fait donc intervenir quatre acteurs qui sont : le donneur d'ordre (le vendeur), la banque remettante (banque du vendeur), la banque présentatrice (qui est chargée de l'encaissement auprès de l'acheteur) et le bénéficiaire (client qui recevra les documents et s'acquittera du montant de la transaction).

Par ailleurs, nous distinguons : la remise D/P (documents contre paiement) et la remise D/A (documents contre acceptation). Dans le premier cas, le paiement du montant dû est nécessaire pour que la banque présentatrice remette les documents, alors que dans le deuxième cas, la banque présentatrice ne donne les documents à l'acheteur que contre l'acceptation par ce dernier d'une ou plusieurs traites payables à une échéance ultérieure. L'exportateur peut également exiger un aval bancaire sur les traites en vue de se protéger d'un éventuel risque d'insolvabilité.

2.2.2. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'engagement irrévocable, émis par la banque de l'importateur (Banque Emettrice) de payer une somme d'argent à une échéance convenue (à vue ou à échéance), à la demande et pour le compte de l'acheteur (importateur), en faveur du fournisseur (Bénéficiaire) dûment avisé par une banque de son pays (banque notificatrice), contre présentation de documents strictement conformes à l'ouverture de crédit. Le crédit documentaire ne sert pas uniquement de technique de paiement, mais peut également être utilisé comme instrument de crédit.

Ces documents ont pour objet de rendre vraisemblable la bonne exécution des obligations de l'exportateur. Ils seront ensuite transmis par la banque à l'acheteur contre remboursement, pour qu'il puisse les posséder. L'acheteur ne procède donc à aucun paiement en faveur du vendeur tant qu'il n'a pas encore reçu les documents lui permettant de disposer des marchandises.

La principale différence entre la remise documentaire et le crédit documentaire s'explique par le fait que la remise documentaire ne nécessite aucun engagement de paiement de la part d'une ou plusieurs banques, contrairement au crédit documentaire où les banques s'engagent à garantir le paiement.

Les opérations de crédit documentaire sont soumises aux « Règles et Usances Uniformes Relatives aux Crédits Documentaires » (RUU)⁵. Ces dernières précisent les droits et les obligations des différents intervenants impliqués dans un crédit documentaire.

Quatre acteurs interviennent dans une opération de crédit documentaire :

- **Le donneur d'ordre :** Il s'agit de l'importateur local qui a négocié le contrat avec son fournisseur étranger, il ordonne à sa banque d'ouvrir une lettre de crédit documentaire en faveur de l'exportateur, en précisant tous les détails et particulièrement les documents à recevoir et le mode de

règlement.

- **La banque émettrice** : C'est la banque qui reçoit les instructions auprès du donneur d'ordre pour procéder par la suite à l'émission du crédit documentaire.
- **La banque notificatrice** :Elle est appelée également « la banque correspondante » et est basée dans le pays de résidence du vendeur. C'est la banque émettrice de l'acheteur qui la contacte et lui demande de notifier au vendeur l'ouverture du crédit documentaire en sa faveur. Elle peut aussi être invitée à confirmer le crédit documentaire et elle n'est pas forcément la banque avec laquelle le vendeur entretient habituellement des relations.
- **La banque confirmante** :Le rôle de cette banque qui est généralement basée dans le pays de l'exportateur (vendeur) est d'ajouter sa confirmation à un crédit suite à l'autorisation ou à la demande de la banque émettrice. Cette banque intervient dans le cas où le crédit documentaire est confirmé, en s'engageant indépendamment à payer si les termes et les conditions du crédit documentaire sont respectés et si tous les documents exigés sont conformes.

2.2.3. La lettre de crédit Stand-by :

La lettre de crédit *Stand-by* est un engagement irrévocable de l'émetteur d'indemniser un bénéficiaire en cas de défaillance d'un donneur d'ordre.

2.3. Les garanties internationales

Il s'agit de garanties que les banques offrent à leurs clients dans le cadre des opérations du commerce international. Ce sont des garanties dites « à première demande », c'est dire qu'il s'agit d'un engagement que prend l'établissement de crédit et qui l'oblige, en considération d'une obligation que le client a souscrite, à verser une somme⁶ :

- soit dès que le bénéficiaire de cette garantie le demande ;
- soit suivant les modalités convenues à l'avance.

L'établissement financier ne peut pas refuser le paiement de la somme, sauf en cas d'abus ou de fraude manifeste.

L'objet des garanties est de protéger l'entreprise de certains risques qui découlent du commerce international. A ce titre, les banques intermédiaires algériennes sont habilitées à délivrer plusieurs types de garanties⁷ dont : les garanties de soumission, de bonne exécution et de restitution d'acompte.

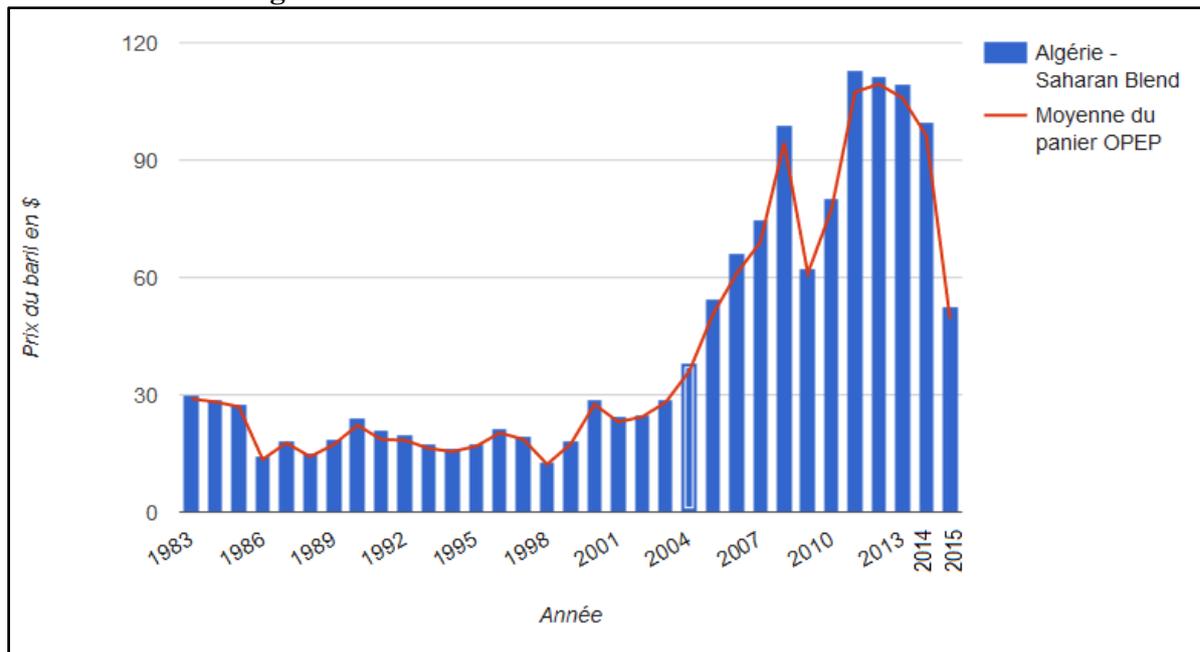
3. Le contexte actuel du commerce extérieur en Algérie

Etant donné que le dinar algérien n'est toujours pas une monnaie librement convertible, les opérations d'importation et d'exportation en Algérie s'exercent avec les devises étrangères en particulier l'Euro et le Dollar Américain. Si les réserves nationales de ces devises étaient considérables depuis le milieu des années 2000 grâce à la hausse spectaculaire du prix du pétrole, la situation a commencé à changer depuis la mi-2014 en passant des environs de 200 milliards de dollars en 2014 à moins de 100 milliards en 2018. Nous essayerons dans cette section de dresser un tableau sur l'état des lieux du commerce extérieur en Algérie en revenant à la crise des prix du pétrole et son impact sur les exportations et les importations du pays.

3.1. Evolution du cours du baril de pétrole

En représentant 94,54% des exportations algériennes en 2017⁸, les hydrocarbures constituent toujours la principale ressource de la devise étrangère dans notre pays. C'est pourquoi la diminution de leurs exportations influe inévitablement sur l'ensemble des importations qui sont tributaires comme nous l'avons avancé précédemment des recettes en devises étrangères.

Le graphique suivant donne un aperçu global sur l'évolution du cours du baril du pétrole algérien « Sahara Blend » depuis les années 1980 jusqu'à 2015 :

Fig.1 Evolution du cours du « SaharaBlend » de 1983 à 2015.

Source: <https://prixdubaril.com/petrole-index/petrole-algerie.html>, consulté le 31/07/2018 à 11h00.

Le graphe montre clairement que le cours du baril du pétrole algérien est resté pendant des années (De 1983 jusqu'au début des années 2000) sous le seuil des 30 dollars américains. Cette période était caractérisée par un faible montant d'importations qui ne dépassaient que rarement les 10 milliards de dollars.

Ce n'est qu'à partir de l'année 2005 que la montée des prix a commencé pour atteindre son apogée en 2011 où le cours moyen du « Sahara Blend » a avoisiné les 120 dollars. Cette même période a connu une explosion en matière de volume des importations qui sont passées de 20 milliards de dollars en 2005 à plus de 55 milliards en 2013⁹.

A partir de l'année 2014, le cours moyen du pétrole algérien a entamé sa baisse. Cela est dû à la chute brutale des prix qui s'est déclenchée au mois de juin de la même année et qui a plongé le marché du pétrole dans une crise dont il n'arrive pas encore à s'en sortir.

Toutefois, les prix se sont légèrement stabilisés depuis 2017, et la chute des prix qui a commencé en 2014 a atteint son apogée au mois de janvier 2016 où le cours du pétrole était sous le seuil des 30 dollars pour se stabiliser par la suite petit à petit jusqu'aux alentours des 70 dollars à la fin 2017. Cette situation si elle dure dans le temps, pourrait à moyen terme soulager l'Algérie de la crise qu'elle connaît et diminuer le déficit de sa balance commerciale.

3.2. Les mesures de limitation des importations prises par l'état

L'état a réagi à la crise à partir de la mi-2015 en prenant des mesures visant essentiellement à réduire les importations qui atteignaient des niveaux records jusqu'à 2014.

A cet effet, l'ordonnance 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises, a été modifiée et complétée par une loi promulguée en juillet 2015¹⁰.

Cette loi avait donc pour principal objectif d'instaurer des mesures permettant de limiter les

importations et de rééquilibrer ainsi la balance des paiements. C'est la raison pour laquelle, elle a fourni plus de détails sur les conditions d'octroi des licences d'importation et d'exportation.

D'ailleurs, elle souligne clairement que « *des mesures de restriction quantitatives et/ou qualitatives et/ou des mesures de contrôle des produits à l'importation ou à l'exportation peuvent être appliquées dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur* ». Ces mesures visent selon la loi à :

- Conserver les ressources naturelles épuisables conjointement avec l'application de ces restrictions à la production ou à la consommation ;
- Assurer à l'industrie nationale de transformation les quantités essentielles de matières premières produites sur le marché national et ce, en conformité avec les principes prévus par les accords internationaux auxquels l'Algérie est partie ;
- Mettre en œuvre des mesures essentielles à l'acquisition ou la répartition de produits en prévision d'une pénurie ;
- Sauvegarder les équilibres financiers extérieurs et l'équilibre du marché.
- L'application de règles relatives aux procédures de licences d'importation ou d'exportations d'une manière juste et équitable.

Dans ce sens, la loi précise que la licence d'importation ou d'exportation doit être présentée avec le dossier de dédouanement de la marchandise. L'objet de la licence est de limiter les quantités ou les valeurs des produits importés ou exportés. Néanmoins, la loi est flexible quant à ces quantités ou valeurs, car elle tolère des écarts mineurs en la matière par rapport aux chiffres indiqués sur la licence, par suite de différences résultant du transport ou de chargement des marchandises non emballées, ou d'autres différences mineures compatibles avec la pratique commerciale normale.

Ensuite, le texte d'application a paru au mois de décembre de la même année. Il s'agit du décret exécutif n° 15-306 du 6 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises dont le principal apport était de préciser les modalités et les différents aspects relatifs aux licences d'importation et d'exportation automatiques et non-automatiques qui ont été instaurées par la loi en question. C'est avec la publication de ce décret que le régime des licences est devenu effectif et les importateurs devraient demander des licences auprès du ministère du commerce pour pouvoir domicilier leurs opérations.

Au début de l'année 2018, un nouveau décret ayant pour objet d'instaurer des mesures de restriction à l'importation a été signé¹¹. Il vise à suspendre l'importation de plus de 800 produits jusqu'au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements.

La liste qui comptait initialement 851 produits a été portée à 877 suite à la modification du décret au mois de mai 2018¹². La liste comprend notamment des produits agroalimentaires (viandes, fruits et légumes, produits laitiers ...etc.) ainsi que des produits à usage ménager (ustensiles...).

Il convient aussi de souligner que les banques commerciales ont toujours été chargées de veiller à l'application de ces différentes mesures, et que la banque d'Algérie les notifiait chaque fois qu'il y a des nouvelles.

4. L'effet de la crise sur l'activité «commerce international» des banques commerciales :

L'activité « commerce international » au sein des banques commerciales gère les opérations d'importation et d'exportation des biens et services, de transfert et de rapatriement des devises

étrangères. Elle est donc directement liée aux réserves de change détenues par la banque d'Algérie, c'est la raison pour laquelle, nous lui avons porté une attention particulière en lui consacrant toute une section.

La banque de développement local (BDL) fait partie des banques publiques jouant le rôle d'intermédiaire de commerce extérieur, à titre indicatif, le volume des importations qu'elle a réalisées en 2016 est estimé à un milliard 560 millions de dollars soit près de 4% des importations du pays au titre de la même année. De plus, ces importations concernent des entreprises de différentes régions de l'Algérie car la BDL dispose d'un réseau de 146 agences réparties sur l'ensemble du territoire national. Compte tenu de cette exhaustivité des importations réalisées par la BDL et de la facilité d'accès à ses données statistiques, nous avons opté pour l'étude de son cas.

D'autre part, dans un souci de représentativité de notre étude, nous nous sommes également intéressés au cas de l'une des plus importantes banques privées implantées en Algérie, à savoir BNP Paribas El Djazair.

Près de 28,04 milliards de dollars soit 61% des importations en 2017 ont été financées par des remises documentaires alors que 35,38% des importations de la même année soit 16,26 milliards de dollars ont été effectuées par des crédits documentaires¹³. Cela confirme le poids de ces deux techniques de paiement que nous avons bien expliquées précédemment dans le commerce extérieur algérien. C'est pourquoi, nous nous sommes basés dans notre analyse sur ces deux techniques.

4.1. Cas de la Banque de Développement Local

Tout d'abord, nous avons commencé par l'analyse de l'évolution du montant des importations réalisées par cette banque publique entre 2014 et 2017 :

Tableau 1. Evolution des importations réalisées par la BDL (2014-2017)

Importations par nature (en millions de dollars)	2014	2015	2016	2017
Matières premières / Produits semi-finis	443	308	341	ND*
Equipements de production	477	326	403	ND*
Produits agro-alimentaires	251	123	ND*	ND*
Produit de revente en l'état	816	759	645	ND*
Importation de services	34	11	ND*	ND*
Total	2 021	1 527	1 551	1 275

Source : Rapport annuel d'activité de la BDL 2016 + Statistiques internes à la banque

*Donnée non disponible

La baisse significative du montant des importations réalisées via la BDL est constatée entre 2014 et 2015 (en passant de 2 à 1,5 milliards de dollars soit une diminution de 25%). Au niveau macro, les importations de l'Algérie durant cette période sont passées de 58 à 51 milliards de dollars, soit une baisse de 12%.

Même si le niveau global des importations n'a pas sensiblement évolué entre 2015 et 2016, nous constatons que les importations des matières premières et des biens d'équipement ont connu respectivement une évolution de 11% et de 24% tandis que celles des importations des produits destinés à la revente en l'état ont diminué de plus de 15%. Cela s'explique par l'introduction des licences d'importations à la fin de l'année 2015 qui visaient notamment à limiter l'importation des produits consommables sans pour autant diminuer celles des équipements de productions et des matières premières, dans l'objectif de protéger l'industrie nationale très dépendante de ces importations.

Encore, entre 2016 et 2017, une deuxième baisse de près de 18% du total des importations est

enregistrée. Elle s'explique par la poursuite et le renforcement des mesures prises dans le cadre du décret exécutif n°15-306, car l'application et l'adaptation d'un texte réglementaire sur le terrain prend le plus souvent plusieurs mois.

En outre, nous avons étudié l'évolution du nombre des opérations documentaires du commerce extérieur réalisées par la BDL entre 2013 et 2017, comme nous le présentons sur le tableau ci-dessous:

Tableau 2. Evolution du nombre des opérations documentaires réalisées par la BDL (2013-2017)

Nature des opérations	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits documentaires	5901	4327	2835	2871	2079
Remises documentaires	1940	4372	5844	5802	3968
Total	7841	8699	8679	8673	6047

Source : Statistiques internes à la banque

Les transferts libres n'ont pas été pris en considération dans ces statistiques car ils sont effectués à partir des comptes devises des clients, contrairement aux opérations documentaires qui dépendent des réserves en devises étrangères détenues par la banque d'Algérie.

Alors que le montant des importations a baissé de 25% entre 2014 et 2015, le nombre global des opérations documentaires d'importation réalisées par la BDL est resté pratiquement stable durant cette même période (de 8699 à 8679). La baisse du nombre des opérations n'est considérable qu'à partir de 2017 où le total d'opérations est passé de 8673 à 6047. Cela confirme notre constat précédent qui considère que la diminution des importations en montant et en volume n'a commencé à se sentir qu'à partir de l'année 2017 car c'est à ce moment-là que le régime des licences d'importation est devenu plus fonctionnel.

D'autre part, nous remarquons entre 2013 et 2015 une régression du nombre de crédits documentaires parallèlement à une progression du nombre de remises. Cela n'a rien à voir avec les recettes du pays en devises étrangères et revient au fait que depuis 2014, le recours aux remises documentaires par toutes les entreprises est permis contrairement à ce qui était en vigueur de 2009 jusqu'à 2013 en imposant le crédit documentaire comme seule technique de paiement à l'international.

Il faut souligner dans ce sens que les entreprises préfèrent les remises documentaires car leurs opérations sont plus rapides et engendrent moins de frais et commissions bancaires, la remise est surtout intéressante pour les entreprises travaillant avec des fournisseurs de confiance et de longue date. A l'opposé, même si l'émission et la gestion des remises documentaires est plus facile pour la banque et nécessite moins de moyens, le crédit documentaire génère plus de revenus en particulier par sa commission d'engagement. Le fait donc que le nombre de crédits documentaires ait diminué, les revenus de la banque issus du commerce extérieur sont à leur tour revus à la baisse.

Enfin, pour approfondir toutes les analyses que nous venons de faire, nous avons calculé le coefficient de corrélation entre le nombre des opérations documentaires et le prix moyen du baril du Brent durant les cinq dernières années :

Tableau 3. Calcul du coefficient de corrélation entre le prix du baril et les opérations documentaires

Nature des opérations	2013	2014	2015	2016	2017
Prix moyen du Brent (Dollars)	108,64	99,02	52,36	43,55	54,25
Nombre d'opérations	7841	8699	8679	8673	6047

Source : D'après <https://prixdubaril.com>, consulté le 12/08/2018

$R = 0,11106694$

Etant donné que le coefficient de corrélation R est aux alentours de 0,111, il ne semble pas

qu'il y ait une relation directe entre l'évolution du prix du baril et le nombre des opérations d'importation réalisées. Cela est dû au fait que les effets de la chute des prix du pétrole n'ont pas de conséquences immédiates sur les importations qui sont plutôt liées directement aux réserves de change de l'Algérie et aux décisions prises par le gouvernement.

4.2. Cas de BNP Paribas El Djazair

BNP Paribas El Djazair est la filiale algérienne détenue à 100% par le groupe français BNP Paribas. Elle propose des services aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises. Son réseau se compose de 71 agences et de 14 centres d'affaires répartis sur tout le territoire national.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'accès aux données détaillées de cette banque, nous nous sommes contentés pour ce cas d'analyser l'évolution du montant total des crédits documentaires réalisés entre 2013 et 2016. Le récapitulatif est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Montants des crédits documentaires réalisés par BNP Paribas entre 2013 et 2016

Exercice	2013	2014	2015	2016
Montant de crédits documentaires émis (Milliards de dinars)	58,3	41,4	33,7	30

Source : Rapports annuels d'activité de BNP Paribas El Djazair : 2014, 2015 et 2016

D'après le tableau, le montant des crédits documentaires émis par BNP Paribas El Djazair connaissait une régression continue entre 2013 et 2016. Ainsi, le montant a diminué de 41% entre 2013 et 2014, de 24% entre 2014 et 2015 et de 10,3% entre 2015 et 2016.

Pour comprendre les causes sous-jacentes de ces variations, il nous a été nécessaire de consulter d'autres données financières relatives à cette banque. Il ressort donc que :

- En 2014, parallèlement à la diminution des crédits documentaires émis par la banque en montant et en volume, les remises documentaires ont plutôt connu une progression de 185% au titre de la même année. Cela est dû comme nous l'avons avancé précédemment aux modifications du cadre législatif et réglementaire qui ont réintroduit la remise documentaire comme technique de paiement à l'international, après une exclusivité accordée pendant cinq ans au crédit documentaire (2009-2014).
- En 2015, la même tendance de 2014 s'est poursuivie, avec une régression du nombre de crédits documentaires émis et une augmentation des remises documentaires en montant et en nombre respectivement de 29% et de 36%. Globalement, l'activité commerce international cette année a continué sa marginalisation à l'instar de l'année précédente, mais cette dernière était beaucoup plus importante car la croissance enregistrée des remises documentaires était loin de celle de 2014 (185% contre 29% seulement). Cette situation s'explique par l'orientation de la banque à diminuer ses engagements extérieurs.
- En 2016, le montant des crédits documentaires enregistre une autre baisse alors que celui des remises augmente encore une fois. Cet effet est dû aux exigences réglementaires de 2015 appelant les banques à réduire leurs engagements extérieurs, car contrairement aux remises documentaires, les crédits documentaires sont fondés sur le principe de l'engagement des banques à couvrir les risques encourus par les parties contractuelles.

Malheureusement, les chiffres relatifs à l'exercice 2017 n'ont pas été communiqués par la banque, mais il semble qu'il existe de grandes similitudes entre le premier cas et celui de BNP Paribas El

Djazair, car la baisse des crédits documentaires durant la période allant de 2014 à 2016 était accompagnée d'une croissance de remises documentaires due au changement de la réglementation. Sachant que les mesures imposant des restrictions aux importations prises en 2015 n'ont commencé à se concrétiser qu'à partir de 2017, nous pensons que la baisse du montant des crédits documentaires entre 2014 et 2016 ne peut pas être expliquée par la chute du prix du pétrole.

4.3. Synthèse de l'analyse

De ce qui précède, nous pouvons synthétiser les résultats de nos analyses dans les points suivants :

- Même si les prix du pétrole ont été affectés depuis 2014, les importations des banques n'ont commencé à diminuer sensiblement qu'à partir de 2017.
- Les importations ont en réalité été affectées par les décisions et les mesures qui ont été prises par le gouvernement suite à la baisse des réserves de change du pays.
- Les nouvelles mesures prises par le gouvernement en 2018 visant à interdire plus de 800 produits à l'importation auront pour effet de diminuer encore les importations dans les années à venir, et ce malgré une hausse relative des prix du pétrole au cours des derniers mois.
- Il semble que les revenus des banques issus du commerce extérieur ont été plus affectés par la généralisation en 2014 de la remise documentaire comme moyen de paiement et par les mesures réglementaires incitant les banques à réduire les engagements extérieurs (crédits documentaires particulièrement), que par la baisse des prix du pétrole, car les crédits documentaires apportent plus de bénéfices aux banques avec leur commission d'engagement.

5. Discussion de l'impact de la crise sur l'ensemble de l'activité bancaire

Dans un souci d'approfondissement de notre analyse, nous avons tenté dans cette section d'étudier l'impact de la chute des prix du pétrole sur l'activité bancaire dans sa globalité et d'aller au-delà du simple impact sur l'activité « commerce extérieur ».

5.1. Echantillon de l'étude

Le paysage bancaire en Algérie est composé de six banques publiques détenues à 100% par l'état et de 14 banques privées qui sont toutes des filiales de banques et de holdings étrangers¹⁴.

Afin d'être exhaustif dans notre étude, nous nous sommes penchés sur un échantillon de 7 banques dont 3 banques publiques et 4 privées qui sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 5.Liste des banques ayant fait l'objet de l'étude

Banque	Nature	Présentation
BEA	Publique	Créée en 1967, la Banque Extérieure d'Algérie est la plus importante des banques publiques algériennes avec un capital de 150 milliards de dinars et en travaillant avec des grandes entreprises dans le domaine des hydrocarbures et des bâtiments.
BNA	Publique	Créée en 1966, le capital de la Banque Nationale d'Algérie est de 41,6 milliards de dinars. Elle possède un réseau de plus de 220 agences et est intervenue plusieurs fois dans le financement des grandes entreprises telles que : Air Algérie.
BDL	Publique	Créée en 1985, la Banque de Développement Local qui était principalement destinée au financement du développement local, finance aujourd'hui des entreprises de différents secteurs d'activité. Son capital social est de 36,8 milliards de dinars.
BNP Paribas El-Djazair	Privée	Créée en 2002, BNP Paribas El-Djazair est la filiale algérienne du groupe multinational français BNP-Paribas qui est présent dans plus de

		80 pays. Son capital est dans les 10 milliards de dinars.
AGB	Privée	Gulf Bank Algeria a été créée le 15 décembre 2003, par l'apport de trois banques. L'essentiel de ses actions est détenu depuis 2009 par Burgan Bank Group. Son capital est de 10 milliards de dinars. Les produits proposés par la banque sont principalement islamiques.
Al Baraka	Privée	Cette banque qui propose exclusivement des produits islamiques a été créée en 1991 par un partenariat entre la banque publique BADR et le groupe ABG établi à Bahreïn. Initialement, le capital de la banque était de 500 millions de dinars, il a été augmenté à deux reprises dans les années 2000 pour atteindre 10 milliards de dinars.
Trust Bank Algeria	Privée	Créée en 2003, cette banque au capital de 13 milliards de dinars est membre du groupe chypriote NestInvestments Holding, LTD.

Source :Résumé par nous-mêmes

5.2. Lien entre le cours du pétrole et les résultats des banques

Le résultat net de l'exercice nous semble être l'indicateur le plus fiable pour avoir un aperçu global sur l'activité d'une banque. C'est pourquoi notre méthodologie est basée sur l'étude de la relation entre les variations des prix du pétrole et celles des résultats des exercices.

Sur le tableau ci-dessous sont présentés les résultats nets des exercices 2014 à 2017 de chacune des banques ayant fait l'objet de l'étude ainsi que les coefficients de corrélation calculés entre la variation des prix du pétrole et l'évolution des résultats correspondants.

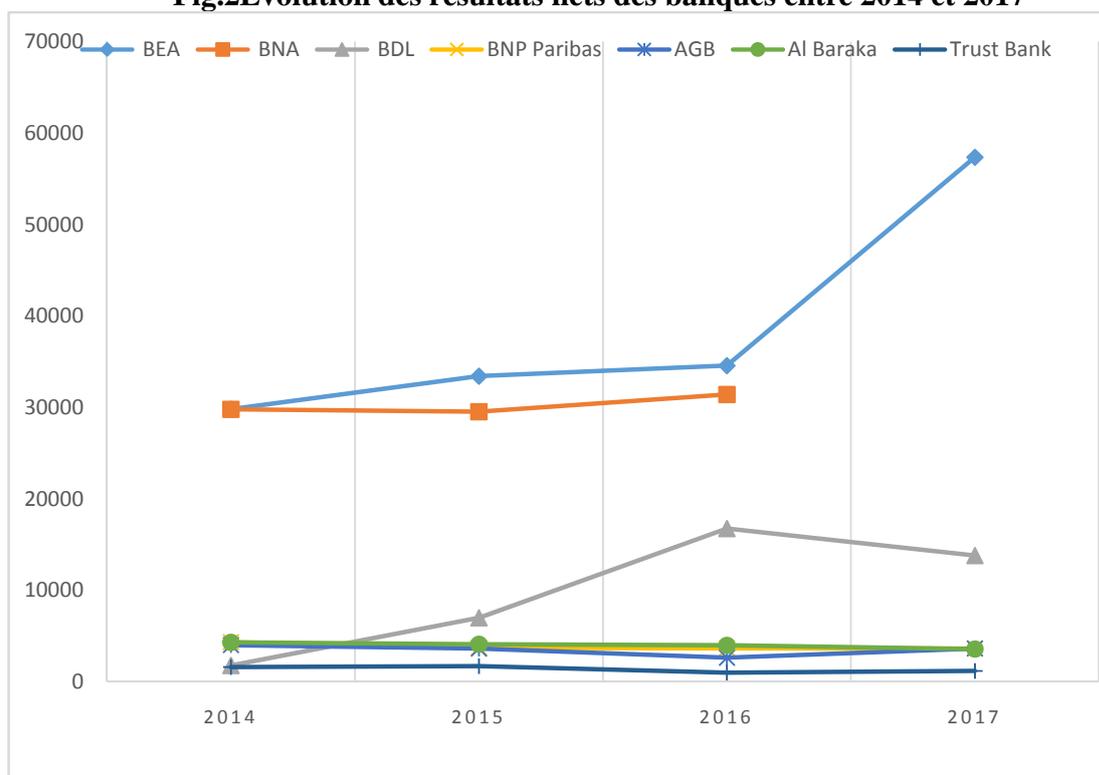
Tableau 6. Calcul du coefficient de corrélation entre le prix du baril et les résultats réalisés par les banques durant les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017

Exercice	2014	2015	2016	2017	Coefficient de corrélation R
Cours moyen du Brent (Dollars américains)	99,02	52,36	43,55	54,25	
Résultat Net de la BEA (Millions de dinars)	29807,7	33418,67	34572,42	57365,65	$R = -0,36973$
Résultat Net de la BNA (Millions de dinars)	29784	29537	31420	-	$R = -0,52348$
Résultat Net de la BDL (Millions de dinars)	1779	6990	16751	13802	$R = -0,8507$
Résultat Net de BNP Paribas (Millions de dinars)	4336,47	3723,47	3654	3640	$R = 0,980524$
Résultat Net d'AGB (Millions de dinars)	4010,42	3628,44	2631,8	3638	$R = 0,738522$
Résultat Net d'Al Baraka (Millions de dinars)	4307	4108	3983,57	3584,42	$R = 0,607734$
Résultat Net de Trust Bank (Millions de dinars)	1610,11	1713,12	1000,31	1181,17	$R = 0,54453$

Source :Données fournies par les banques concernées

Si l'on se réfère aux coefficients de corrélation mesurant le lien entre l'évolution du prix du pétrole et la variation des résultats réalisés par les banques, nous remarquons que la relation entre ses deux variables est plus ou moins importante dans la majorité des cas, particulièrement dans ceux de BNP Paribas (0,98), la BDL (0,85) et AGB (0,74), tout en étant faible dans celui de la BEA (0,37).

Etant donné que le coefficient de corrélation ne suffit pas à lui seul pour confirmer l'existence d'une relation entre deux variables, nous avons appuyé notre analyse en nous concentrant sur l'évolution des résultats réalisés par les banques entre 2014 et 2017 à travers le graphique suivant :

Fig.2 Evolution des résultats nets des banques entre 2014 et 2017

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent

D'après le graphique, nous remarquons une certaine monotonie dans l'évolution des résultats nets pour la plupart des banques entre 2014 et 2017 et contrairement au prix du pétrole qui a chuté brutalement entre 2014 et 2015, les résultats réalisés par la banque n'ont pas connu de variation considérable entre ces deux années. Nous remarquons aussi que certaines banques ont en 2016 enregistré le résultat le plus bas pendant la période étudiée, cela a coïncidé avec l'enregistrement du cours de pétrole le plus bas depuis plusieurs années.

D'autre part, les banques BEA et BDL ont plutôt enregistré des résultats nettement supérieurs à ceux des années précédentes, particulièrement en 2016 et 2017 (en pleine crise). Ces deux banques ont connu des augmentations importantes de capital durant la période étudiée : le capital de la BDL est passé de 15 milliards 800 millions de dinars en 2014 à 36 milliards 800 millions de dinars en 2015, tandis que celui de la BEA est passé de 70 à 100 puis à 150 et enfin à 230 milliards de dinars en 2019¹⁵.

Il apparaît aussi que ces banques dont le résultat a augmenté en pleine période de crise, ont connu une augmentation plus marquée des produits relatifs aux intérêts bancaires, alors que ceux relatifs aux commissions n'ont pas augmenté et ont même diminué entre 2016 et 2017. Cela confirme que l'activité commerce extérieur a bien été affectée tandis que celle des crédits n'a pas été influencée.

Pour les autres banques, la situation n'est pas très différente, car nous remarquons que les produits liés aux intérêts ont continué à croître durant la période de crise même à un rythme beaucoup moins élevé par rapport à la BDL et la BEA, et que les produits des commissions sont restés stables ou ont légèrement diminué surtout entre 2016 et 2017.

Nous pouvons donc en déduire qu'à l'exception de l'activité commerce extérieur, les banques

n'ont pas été affectées par la chute des prix du pétrole durant la période allant de 2014 à 2017. Cela peut être expliqué par les mesures prises par le gouvernement afin d'augmenter les dépôts à l'instar de l'emprunt obligataire ou les politiques monétaires comme le recours au financement non-conventionnel.

6. CONCLUSION

Nous avons tenté dans cet article de répondre à la problématique de l'impact de la chute des prix du pétrole sur l'activité bancaire en Algérie. L'analyse que nous avons menée sur les statistiques du commerce extérieur de la banque BDL et BNP Paribas El Djazair nous a conduits à conclure que la chute des prix du pétrole influence indirectement le volume d'activité du commerce international au sein des banques que nous avons étudiées, et ce moyennant les mesures de réduction des importations prises par le gouvernement suite à la crise des prix du baril.

Par conséquent, même si notre première hypothèse est confirmée, nous prévoyons que les importations des banques vont continuer à baisser en 2019 malgré la tendance haussière relative des prix du pétrole durant l'année 2018. Cela est dû évidemment au durcissement des restrictions aux importations imposées par le gouvernement parallèlement à l'épuisement des réserves de change.

D'autre part, en étudiant la relation entre la chute du prix du pétrole et les résultats bancaires, nous n'avons pas pu établir un lien évident entre les deux variables car certaines banques ont plutôt enregistré des résultats plus élevés durant la période de crise. La deuxième hypothèse est donc infirmée, et nous avons pu conclure qu'à l'exception de l'activité commerce international, l'impact de la crise sur les autres activités n'est pas vraiment significatif. Toutefois, si la crise dure plus longtemps et si les pouvoirs publics ne réagissent pas efficacement, la donne pourra changer.

Nous pensons que cet article qui ne prétend guère l'exhaustivité, a contribué à clarifier l'un des effets multiples de la crise que notre pays traverse depuis près de cinq ans. D'autres études du même champ pourraient s'inspirer de notre travail pour répondre à des problématiques en relation avec le secteur bancaire ou l'impact de la crise sur d'autres secteurs économiques.

7. Bibliographie :

1. Les ouvrages :

- Ghislaine Legrand et Hubert Martini (2010), *Commerce International – 3^{ème} édition*, Dunod, Paris.
- Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard (2008), *L'essentiel des techniques bancaires*, Eyrolles, Paris.

2. Les textes juridiques :

- Loi n°15-15 du 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises, JORADP n°41 – 2015.
- Décret exécutif n°15-306 du 6 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licence d'importation ou d'exportation de produits et marchandises, JORADP n°66 – 2015.
- Décret exécutif n°18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime de restrictions à l'importation, JORADP n°01-2018.
- Décret exécutif n°18-139 du 21 mai 2018 modifiant et complétant le décret n°18-02 du 07 janvier 2018, JORADP n°29-2018.

3. Autres règlements:

- Règles et usances de la Chambre du Commerce International RUU 600 du 1^{er} juillet 2007 relatives aux crédits documentaires.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°92-04 relatif au contrôle des changes.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°95-07 relatif au contrôle des changes.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°93-02 du 03/01/1993 relatif aux garanties internationales.

- Instruction de la banque d'Algérie n°94-05 du 02/02/1994 relative aux garanties internationales.

4. Les statistiques :

- Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2014, Centre Nationale de l'Informatique et des Statistiques – Direction Générale des Douanes.
- Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2015, Centre Nationale de l'Informatique et des Statistiques – Direction Générale des Douanes.
- Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2016, Centre Nationale de l'Informatique et des Statistiques – Direction Générale des Douanes.
- Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2017, Centre Nationale de l'Informatique et des Statistiques – Direction Générale des Douanes.
- Statistiques du commerce extérieur de la BDL, de 2013 à 2017.
- Rapports d'activité de BNP Paribas El Djazaïr, de 2014 à 2017.
- Rapports d'activité de la BEA, de 2014 à 2017.
- Rapports d'activité TBA, de 2014 à 2017.
- Rapports d'activité de la BNA, de 2014 à 2016.
- Rapports d'activité de la BDL, de 2014 à 2017.
- Rapports d'activité Al-Baraka, de 2014 à 2017.
- Rapports d'activité AGB, de 2014 à 2017.

5. Les sites Web :

- <https://prixdubartil.com/petrole-index/petrole-algerie.html>, consulté le 31/07/2018.
- <http://www.bank-of-algeria.dz/html/banque.htm>, consulté le 05/08/2018.
- <https://prixdubartil.com/comprendre-petrole-cours-industrie.html>, consulté le 31/07/2018.

8. Citations :

¹Ghislaine Legrand et Hubert Martini, *Commerce International – 3^{ème} édition*, Dunod, Paris, 2010, P 141.

²Règlements de la Banque d'Algérie 92-04 et 95-07 relatifs au contrôle des changes.

³Ghislaine Legrand et Hubert Martini, *Op.Cit.*, P 145.

⁴Les remises documentaires sont régies par les règles et usances uniformes de la chambre internationale de commerce (CCI), dans leur version 522 du 01/01/1996.

⁵La dernière version des règles et usances de la Chambre du Commerce International relatives aux crédits documentaires, est la RUU 600 qui date du 1er juillet 2007.

⁶Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard, *L'essentiel des techniques bancaires*, Eyrolles, Paris, 2008, P 257.

⁷Règlement de la Banque d'Algérie 93-02 du 03/01/1993 et Instruction 94-05 du 02/02/1994 relatifs aux garanties internationales.

⁸DGD – CNIS, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie – Année 2017 », Alger, 2018.

⁹DGD – CNIS.

¹⁰Loi n°15-15 du 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance 03-04 du 19 juillet 2003.

¹¹Décret exécutif n°18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime de restriction à l'importation.

¹²Décret exécutif n°18-139 du 21 mai 2018 modifiant et complétant le décret n°18-02.

¹³DGD – CNIS.

¹⁴<http://www.bank-of-algeria.dz/html/banque.htm>, consulté le 05/08/2018 à 22h00.

¹⁵<https://www.algerie-eco.com/2019/03/20/bea-augmente-capital-230-milliards-da/>, consulté le 26/04/2019.